









DOSSIER DE CANDIDATURE:

3° CAMPAGNE DE LABELLISATION

« MAISONS DES ILLUSTRES »

Le ministère de la Culture et de la Communication a lancé le label « Maisons des Illustres » le 13 septembre 2011, récompensant 111 premières « Maisons » pour la qualité de leur offre culturelle avant de densifier davantage encore ce réseau en mars 2012 avec près de soixante nouvelles labellisations.

Le label « Maisons des Illustres » a été créé pour signaler au public les lieux dont la vocation est de conserver et transmettre la mémoire des femmes et des hommes qui les ont habités et se sont illustrés dans l'histoire politique, sociale et culturelle de la France.

Présentes dans toutes les régions métropolitaines comme en Outre-Mer, ces « Maisons » dessinent une véritable cartographie, à la fois insolite et proche, des lieux où s'est façonnée l'histoire de notre pays. Ces lieux montrent combien le patrimoine est un territoire vivant, animé par un esprit des lieux et des temps, combien il se nourrit de la personnalité et de la sensibilité de ceux qui y ont laissé leur trace et l'ont habité.

Les « Maisons des Illustres » regroupent des lieux de mémoire permettant de mieux relier l'histoire locale et l'histoire nationale, l'intime et le collectif. Elles révèlent le rôle joué par les acteurs politiques, religieux, scientifiques et artistiques, dont le ministère de la Culture et de la Communication entend faire reconnaître la dimension culturelle.

Pour obtenir ce label, chaque site candidat doit répondre à un certain nombre de conditions parmi lesquelles l'ouverture de ses portes aux visiteurs plus de 40 jours par an et la poursuite d'un objectif qui ne soit pas essentiellement commercial. Le label garantit ainsi aux visiteurs un programme culturel de qualité et des modalités d'accompagnement à la visite adaptées à tous, notamment au public scolaire et aux personnes en situation de handicap.

A ce jour **170** maisons ont été labellisées. Alors qu'elles ont toutes d'ores et déjà reçu une plaque signifiant leur appartenance au label, le ministère de la Culture et de la Communication a décidé de lancer une troisième campagne de labellisation, offrant la possibilité à ceux qui le désirent - et en montreront toutes les garanties - de faire partie de ce réseau culturel d'excellence.







DOSSIER DE CANDIDATURE « MAISONS DES ILLUSTRES » :

NOTICE EXPLICATIVE

Le dépôt de candidature

Le dossier de candidature « Maisons des Illustres » est téléchargeable sur le site www.culturecommunication.gouv.fr (rubrique « En pratique » > « Labels et appellations »).

Il devra être retourné à la direction régionale des Affaires culturelles de votre région par courrier (fiche d'information remplie, pièces justificatives, supports de communication complémentaires). A noter qu'il est possible et recommandé de joindre à votre dossier les supports de valorisation lié à votre établissement/site/monument : dépliants, affiches, DVDs, programme culturel,...).

Les dossiers seront d'abord examinés par chaque direction régionale des Affaires culturelles, qui statuera sur leur pertinence au regard d'une grille de critères de qualité et de conformité à la charte du label.

Le calendrier de la 3e campagne de labellisation

Vendredi 30 novembre 2012 - jeudi 28 février 2013 : dépôt des dossiers de candidature.

Vendredi 1^{er} mars 2013 - lundi 15 avril 2013 : examen des dossiers au niveau des directions régionales des Affaires culturelles et transmission à la direction générale des patrimoines.

Fin mai 2013 : réunion de la commission nationale d'attribution du label.

Courant juin 2013 : annonce des résultats et publication de la liste officielle des Maisons nouvellement labellisées.

Attention: tout dossier incomplet ou non rendu dans les délais impartis ne sera pas retenu.

Vos contacts

Ministère de la Culture et de la Communication

Direction générale des patrimoines Département de la politique des publics 6 rue des pyramides 75041 PARIS cedex 01

Responsable du suivi du label : **Marco Marchetti** 01 40 15 34 02 / marco.marchetti@culture.gouv.fr

Secrétariat : Lucile Zizi

01 40 15 35 83 / lucile.zizi@culture.gouv.fr

FORMULAIRE DE DEMANDE DE LABELLISATION

• NOM DE	LA MAISON :
• ADRESSE	:
	NNÉES DU
r KOP KIE I <i>P</i>	IRE CONTACT :
	TEL. FIXE
	PORTABLE
	COURRIEL
GESTIONN	AIRE (si différent du propriétaire) :
	TEL. FIXE
	PORTABLE
	COURRIEL
• STATUT (propriétaire privé ou public, collectivité territoriale, association, fondation) :
(classé ou ins	TON, APPELLATION & LABELS crit Monument historique, parties bâties et non bâties, Unesco, Musée de France, Jardin remarquable, Patrimoine sine européen, Qualité Tourisme, Tourisme et Handicaps) :

CRITÈRES	ÉLÉMENTS/ARGUMENTS
PRÉSENTATION BIOGRAPHIQUE DE L'ILLUSTRE (texte bref: dates, oeuvres ou actions marquantes, démarche artistique, politique ou scientifiques, etc)	
PRÉSENTATION DE LA MAISON ET DE SES LIENS AVEC L'ILLUSTRE (texte bref: maison natale, familiale ou autre, date d'installation, nature des séjours, éléments histo- riques et architecturaux sur le bâtiment,)	

Nota Bene: si vous souhaitez apporter davantage d'informations biographiques, historiques ou techniques sur l'Illustre et/ou sa Maison, merci d'ajouter une note complémentaire sur papier libre.

MODALITÉS D'OUVERTURE AU PUBLIC (nombre de jours ouverts par an, horaires, libre accès ou sur rendez-vous)	
PROJET CULTUREL (présentation des programmes saisonniers ou/et permanent, expositions temporaires, activités et événements culturels divers, ateliers, participation à des manifestations culturelles nationales,)	
EXISTENCE D'AIDES À LA VISITE (site internet ou applications, documentation, plans, audio-guides, outils pédagogiques à destination du corps enseignant ou/et du jeune public, aménagements vidéos, audio ou numériques,)	
MODALITÉS D'ACCUEIL DE VISITEURS EN SITUATION DE HANDICAP (souffrant au moins d'un handicap : visuel, auditif, moteur, mental)	
VALORISATION TOURISTIQUE ET COMMUNICATION (actions de visibilité déjà existantes auprès d'offices de tourisme, au sein de circuits, de guides ou d'agences de voyages)	
COMMENTAIRES/REMARQUES	

Nota Bene : si vous souhaitez apporter davantage d'informations sur votre projet culturel, vos modalités de visite en direction de tous les types de public ou sur vos supports de valorisation touristique déjà existants, merci d'ajouter une note complémentaire sur papier libre.



3^e CAMPAGNE DE LABELLISATION « MAISONS DES ILLUSTRES » ATTESTATION D'ENGAGEMENT

Nom de la structure

Adresse

Je soussigné (e), Monsieur/Madame..., propriétaire/responsable de/du...., déclare :

- avoir pris connaissance du cahier des charges du label « Maison des Illustres » et de toutes les pièces nécessaires à la demande de labellisation ;
- attester la véracité des informations fournies et l'authenticité des documents produits ;
- respecter nos obligations légales ;
- poursuivre l'objectif à but non commercial.

Je suis conscient (e) que cette attestation m'engage auprès du ministère de la Culture et de la Communication et que toute fausse déclaration de ma part pourrait m'exposer à la non recevabilité ou au retrait dudit label.

Nom, signature du représentant et tampon de l'organisme



